



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements sous contrat

Question écrite n° 44259

Texte de la question

Mme Nadine Morano attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation des maîtres contractuels des établissements privés. Elle souhaiterait connaître, d'une part, les mesures qu'il envisage pour assurer l'équité sociale entre les maîtres de l'enseignement privé et ceux de l'enseignement public, en particulier pour la rémunération de leur retraite, et d'autre part, celles qu'il compte mettre en place pour clarifier le statut des maîtres, afin d'éclairer les établissements d'enseignement privé sur leurs obligations fiscales.

Texte de la réponse

Les enseignants du privé comparent leur situation matérielle aux enseignants titulaires de l'enseignement public, et souhaitent plus particulièrement que leur engagement soit pleinement reconnu y compris dans la prise en charge de leurs pensions de retraite. Il s'agit ici d'un sujet très important dont les implications juridiques et financières doivent être mesurées. Pour ce faire un groupe de travail a été constitué par le précédent ministre de l'éducation nationale. Des propositions ont été formulées afin de clarifier une situation juridique complexe et examiner les moyens d'améliorer les prestations de retraites des maîtres du privé. Ces travaux constituent une solide base de travail pour engager une concertation officielle. Celle-ci interviendra dans les semaines à venir, avec les principales organisations représentatives des maîtres.

Données clés

Auteur : [Mme Nadine Morano](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44259

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juillet 2004, page 5442

Réponse publiée le : 3 août 2004, page 6069